

tant de l'impôt perçu, plutôt que pour l'équité que veut assurer le Livre blanc.

Le sénateur Phillips (Rigaud): C'est là votre opinion comme avocat, membre du Barreau, plutôt qu'en qualité de représentant de la «National» n'est-ce pas?

M. Rhude: C'est exact.

Le sénateur Phillips (Rigaud): Me permettez-vous de poser une autre question, monsieur le président?

Le président: Certainement.

Le sénateur Phillips (Rigaud): En ce qui concerne les gains de capital, étant donné que vous venez d'une très importante région de notre pays, est-ce que vous estimez que nous devrions avoir un impôt sur les gains de capital, ou que ce dernier soit inévitable, et que notre Comité devrait lui aussi le considérer comme inévitable; et, si tel est le cas, comment faudrait-il envisager la question?

M. Connor: Maintenant, en disant ceci, j'exprime mes vues personnelles, monsieur le président.

Le président: Oui.

M. Connor: Franchement, je suis de ceux qui continuent à croire qu'il ne devrait pas y avoir d'impôt sur les gains de capital au Canada. Je pense que nous constituons toujours un peuple qui peut envisager tellement d'expansion pour l'avenir, que cette forme d'imposition tendra à entraver l'expansion. Mais je pense bien que c'est probablement inévitable dans un pays démocratique comme le nôtre. Et, si tel est le cas, ce qui m'étonne vraiment, c'est le montant, l'importance de l'impôt qui est proposé. Franchement, j'avais pensé que si l'on prenait une telle mesure, l'impôt proposé aurait représenté entre 10 et 15 p. 100 d'un gain de capital et j'ai été très surpris de voir qu'il s'élève à 50 p. 100 du gain dans le cas d'un gain de capital étranger et à environ 25 p. 100 ou peut-être un peu plus dans le cas de gains de capital canadiens. Mais il s'agit là de mes vues personnelles.

Le sénateur Phillips (Rigaud): J'en conclus que vous ne voyez aucun intérêt à inclure ces gains au revenu ordinaire dans un système intégré?

M. Connor: Non, je crois qu'il vaudrait beaucoup mieux qu'ils soient séparés, comme ils le sont dans le système américain.

Le président: Ce serait peut-être un bon moment pour citer une référence. J'ai attendu le moment où je pourrais vous reporter à un discours sur le budget que l'honorable M. Sharp a prononcé quand il était ministre des Finances et après la parution du rapport Carter. C'est très intéressant de lire ce que lui, en tant que ministre des Finances, disait en novembre 1967—et je dois présumer, puis-

qu'il s'agit d'un discours sur le budget, que cela représentait la politique du gouvernement à ce moment-là. Pourrais-je consacrer juste un moment à cette citation? Je crois que c'est dans le même ordre d'idées que certains des propos de M. Connor.

J'ai surtout été impressionné par le fait que quatre points ont joué un rôle central dans la discussion publique du rapport, et dans les communications au gouvernement. Le premier est la vaste portée des changements que recommande la Commission et la difficulté de prévoir les effets de modifications soudaines et aussi profondes sur l'économie et, en fin de compte, sur la situation des contribuables des divers paliers. Nous avons nous-mêmes rencontré cette difficulté. Deuxièmement, les commissaires ont proposé pour le Canada un régime fiscal assez différent de ceux des autres pays, notamment de celui des États-Unis, dont le marché des capitaux est intégré au nôtre. Cela pourrait provoquer des difficultés économiques et des problèmes d'ordre technique lorsqu'il s'agirait de rédiger des textes législatifs efficaces. Troisièmement, et ce point se rattache quelque peu au deuxième, même s'il déborde dans d'autres domaines, le Canada, pendant la prochaine décennie, devra, en vue de la croissance économique et de l'expansion qu'il veut réaliser, créer et investir un fort volume d'épargne tout en attirant des capitaux étrangers considérables comme appoint de ses propres disponibilités. Beaucoup trouvent que la commission n'a pas suffisamment pesé cette considération avant de formuler ses vœux, et je suis porté à le croire. Enfin, on s'inquiète, dans bien des milieux, de l'effet qu'auraient les propositions des commissaires dans les diverses régions, surtout celles qui ont trait aux industries minières et pétrolières.

Puis, dans sa conclusion, le ministre a ajouté ceci:

Néanmoins, le travail que nous avons accompli au sein du gouvernement, de même que les analyses que nous avons reçues d'autres sources, nous permettent de conclure que même si les réformes que nous présenterons au Parlement et au public sous la forme d'un Livre blanc, et en fin de compte dans un projet de loi, dénotent sans aucun doute l'influence du rapport monumental de la Commission royale, il s'agira plutôt de réformes au régime fiscal actuel que de l'adoption d'une formule foncièrement différente.